
Finalité 3

Epanouissement de tous les êtres humains

Synthèse	33
Espérance de vie à la naissance	34
Nombre de jours où l'indice Atmo de qualité de l'air est médiocre à très mauvais	36
Taux d'accès à la formation continue	38
Accès au travail : taux d'emploi des 15-64 ans	40
Engagement associatif	42

Bonne qualité de vie, encore des progrès en termes de qualification et de santé

L' "épanouissement de tous les êtres humains" découle des engagements inscrits dans la déclaration de Rio en 1992. Le principe n°1 affirme que "Les êtres humains sont au centre des préoccupations relatives au développement durable. Ils ont droit à une vie saine et productive en lien avec la nature". Les acteurs publics doivent s'assurer de l'équité d'accès des individus aux facteurs d'épanouissement dans toutes leurs dimensions (santé, qualité de vie, formation, travail, lien social).

Synthèse

La bonne qualité, à préserver, de l'environnement bas-normand est certes un facteur favorable à l'"épanouissement" évoqué dans la déclaration de Rio. En revanche, les caractéristiques structurelles de l'économie, le moindre niveau de qualification des actifs et la rémanence des comportements individuels à risque en matière de santé rendent la population bas-normande plus fragile.

Les mesures de qualité de l'air réalisées dans les principales agglomérations de Basse-Normandie débouchent sur un constat satisfaisant. Les valeurs mesurées à Caen sont proches de celles de Rennes ou Nantes, et plus favorables que la moyenne nationale. Des épisodes de pollution sont cependant observés autour des agglomérations en raison de l'activité économique industrielle, du trafic routier et de la densité de population dans ces zones.

L'état de santé de la population, mesuré au travers de l'espérance de vie à la naissance, progresse plus rapidement dans les trois départements bas-normands qu'en métropole. Les femmes bas-normandes vivent aussi longtemps qu'en métropole, mais la surmortalité prématurée masculine perdure, conséquence de comportements individuels à risque (alcool, tabac, ...). Des inégalités territoriales se dessinent au regard de la mortalité prématurée : elle est moins élevée à Caen et dans les communes situées dans sa périphérie, c'est-à-dire là où réside la population à plus fort niveau de diplôme occupant les emplois les plus qualifiés. Le sud Manche et le sud-ouest de l'Orne apparaissent comme des territoires dont la composante santé est plus fragile, avec une population moins diplômée, moins qualifiée, et plus âgée.

L'économie bas-normande présente une capacité à attirer des emplois ou à en créer de nouveaux inférieure à la moyenne métropolitaine. Elle offre moins d'emplois hautement qualifiés et peu de perspectives d'évolution professionnelle ascendante.

Les dépenses de formation continue par actif sont plus importantes en Basse-Normandie qu'au plan national. Cet effort financier bénéficie principalement aux demandeurs d'emploi. Les données ne permettent pas d'analyser les éventuelles disparités territoriales d'accès aux dispositifs de formation continue, ni l'impact sur les chances de retrouver un emploi. Le taux d'emploi des bas-normands est voisin de celui mesuré en France métropolitaine, mais les jeunes ont tendance à privilégier des cursus courts, et les écarts hommes femmes sont plus importants qu'au plan national.

La densité du tissu associatif est moins marquée en Basse-Normandie qu'en métropole. La proportion de Bas-Normands développant des liens sociaux au travers de l'engagement associatif est, en revanche, supérieure à la moyenne. Les opportunités d'adhésion ou de bénévolat sont plus nombreuses dans les pôles urbains, mais il n'y a pas de territoire dépourvu de structures associatives.

Les indicateurs retenus

Cinq indicateurs ont été retenus pour mesurer et suivre l'évolution de l'épanouissement des Bas-Normands.

Le nombre de jours de forte concentration dans l'air de quatre polluants constitue un indicateur de la qualité de vie environnementale.

L'espérance de vie à la naissance témoigne de l'état de santé de la population comme des progrès de la médecine ou des politiques de prévention.

Le taux d'accès à la formation continue rend compte de la capacité à permettre aux actifs d'augmenter leurs compétences, de favoriser leur employabilité et leur insertion économique.

Le taux d'emploi mesure la faculté de s'insérer dans le monde professionnel, facteur d'épanouissement par le statut social, les revenus perçus et la stabilité de vie qui en découlent.

La densité du tissu social (nombre d'associations pour 1 000 habitants) donne une indication sur la qualité de vie sociale.

L'accès à la formation continue n'est disponible qu'au niveau régional et l'espérance de vie au niveau départemental. La qualité de l'air n'est calculée que pour les principales agglomérations, ce qui limite les analyses infrarégionales. Les deux autres indicateurs permettent de mettre en évidence les disparités territoriales.

Tous ces indicateurs sont annuels. L'état civil et le recensement permettent de calculer des évolutions par pas de 5 ans, suffisant dans la perspective d'un suivi des évolutions.

A l'avenir, l'analyse de la qualité de l'air pourrait se baser sur les données de l'inventaire des émissions calculées par Air C.O.M., afin de repérer les phénomènes de pollutions localisés pouvant constituer un risque pour la santé. Des informations qualitatives sur l'engagement associatif (proportion d'habitants membres d'une association, de bénévoles, ...) pourraient enrichir le constat quantitatif donné par le nombre d'associations pour 1000 habitants. Des enquêtes menées par l'Insee permettent aujourd'hui d'appréhender ces questions au niveau national ; le nombre relativement faible de personnes interrogées ne permet toutefois pas d'élaborer des résultats robustes pour chaque région.

L'espérance de vie pourrait être complétée par l'"espérance de vie en bonne santé" aussi dite "sans incapacité".

L'analyse des montants alloués à la formation continue des actifs pourrait être complétée par celle des taux d'accès à la formation continue par zone d'emploi et catégorie socioprofessionnelle.

L'augmentation des taux d'emploi est considérée comme un signe de meilleure inclusion sociale et donc de meilleur épanouissement. Or, le lien entre épanouissement et travail peut être remis en cause lorsque l'emploi ne permet pas de vivre décemment (cas des travailleurs pauvres), ou lorsque ses conditions nuisent à la santé (stress, maladies invalidantes, accidents, etc). L'analyse du taux d'emploi pourrait à l'avenir être complétée par celle de la santé des travailleurs ou de la proportion de travailleurs pauvres.

Finalité 3 : Epanouissement de tous les êtres humains

Espérance de vie à la naissance

L'accès aux soins et l'adoption de comportements favorables à la santé sont deux conditions nécessaires à l'amélioration de la santé des populations, ce qui se traduit par le recul de la mortalité à tous les âges, et donc par une augmentation de l'espérance de vie.

L'indicateur résume donc le positionnement des territoires par rapport à l'ensemble des facteurs de mortalité, qui tiennent à l'environnement sanitaire et social, aux comportements individuels à risque, mais aussi à la structure de l'activité économique.

L'espérance de vie s'accroît, mais les inégalités persistent selon le sexe

Depuis 1946, l'espérance de vie bas-normande augmente à un rythme plus rapide qu'en métropole. L'écart de durée de vie moyenne entre les sexes tend à se réduire mais persiste. Il s'explique notamment par une mortalité prématurée 2,2 fois plus fréquente chez les hommes que chez les femmes.

Caen et sa périphérie enregistrent des taux de mortalité prématurée globalement plus faibles que le reste de la région.

Le taux de mortalité est, quant à lui, plus élevé dans les territoires bas-normands où la part des seniors est la plus importante.

Les tumeurs et les maladies de l'appareil circulatoire sont les deux principales causes de décès.

En 2008, l'espérance de vie à la naissance s'élève à 84,2 ans pour les femmes et 77,1 ans pour les hommes en Basse-Normandie (contre respectivement 84,2 ans et 77,6 ans en France). Les femmes bas-normandes vivent ainsi en moyenne 7,1 années de plus que les hommes.

Les différences d'espérance de vie, très liées au caractère urbain des territoires, restent relativement peu marquées entre les départements bas-normands. L'Orne affiche donc une espérance de vie des femmes et des hommes légèrement plus faible que la moyenne régionale.

Si l'espérance de vie des femmes reste supérieure à celle des hommes, l'écart se réduit. Ce constat est principalement dû à une

progression plus rapide de l'espérance de vie chez les hommes que chez les femmes. En effet, depuis 1946, elle s'est accrue en Basse-Normandie de 19,3 ans pour les femmes et de 20,9 ans pour les hommes. Ces gains sont supérieurs à la moyenne nationale mais l'écart de durée de vie entre les sexes reste plus élevé qu'en France.

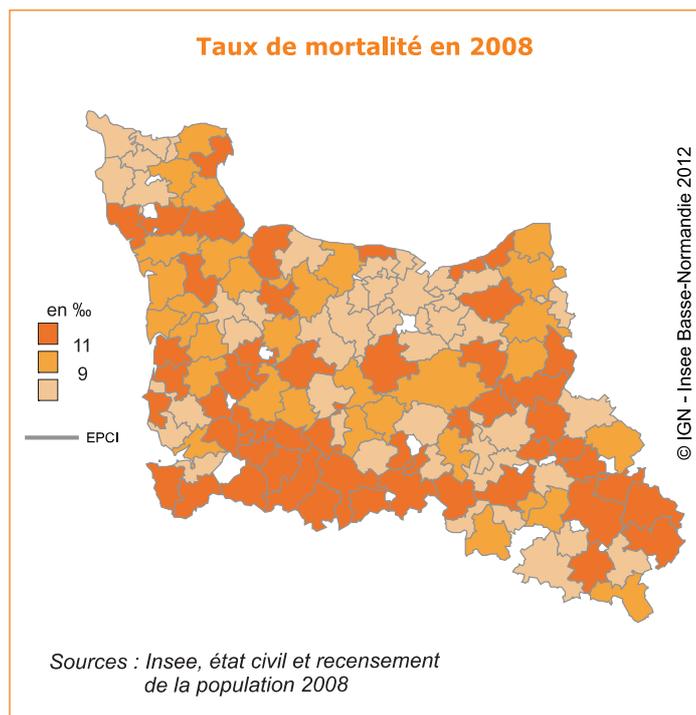
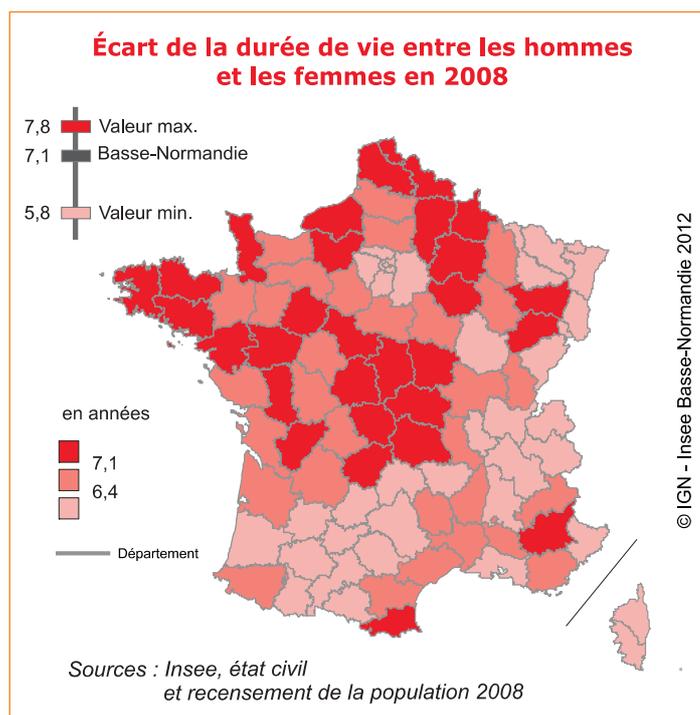
Cet écart s'explique notamment par une mortalité prématurée plus fréquente chez les hommes que chez les femmes.

Cette mortalité concerne les personnes de moins de 65 ans et pourrait être évitable quand elle survient à la suite de comportements à risques (tabac, alcool, drogue, conduite, violence...).

La Basse-Normandie enregistre un taux de mortalité prématurée de 2,37 ‰ en 2008 contre 2,10 ‰ en France. Les hommes de la région sont 2,2 fois plus touchés que les femmes.

Au niveau infra-régional, les EPCI de Caen et de sa périphérie enregistrent des taux de mortalité prématurée globalement plus faibles qu'en région (inférieur à 2,1 ‰).

Plus généralement, le taux de mortalité, qui concerne toutes les tranches d'âges, s'élève à 9,55 ‰ contre 8,56 ‰ en France. Des inégalités infrarégionales se dessinent. Le taux de mortalité est relativement élevé dans les EPCI allant du sud Manche au sud-ouest de l'Orne. Il est également important dans l'est de l'Orne. A l'inverse, le taux est plus faible dans les EPCI de Caen et de ses environs, ainsi que dans le nord-ouest du Cotentin.



Espérance de vie et taux de mortalité en 2008

	Calvados	Manche	Orne	Basse-Normandie	France métropole
Espérance de vie des femmes	84,3	84,1	83,7	84,2	84,2
Espérance de vie des hommes	77,3	77	76,8	77,1	77,6
Taux de mortalité (en ‰)	8,58	10,08	10,87	9,55	8,56
Taux de mortalité prématurée (en ‰)	2,28	2,44	2,47	2,37	2,10
Taux de mortalité par suicide (en ‰)	0,16	0,23	0,25	0,20	0,17

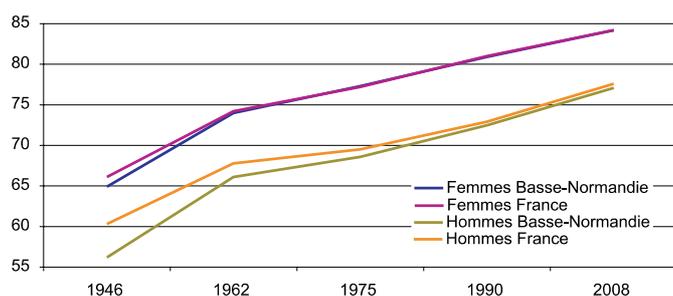
Sources : Insee, état civil et recensement de la population 2008

Le taux de mortalité plus élevé s'explique par une présence plus importante des seniors sur ces territoires, augmentant ainsi la probabilité de décès.

Les tumeurs et les maladies de l'appareil circulatoire sont en Basse Normandie comme en France métropolitaine les deux principaux motifs de décès. Les suicides, autre cause de mortalité, sont loin derrière (0,2 suicide pour 1 000 décès). Néanmoins, le taux de suicide est supérieur à celui relevé en France (0,17 ‰). C'est dans l'Orne qu'il est le plus élevé.

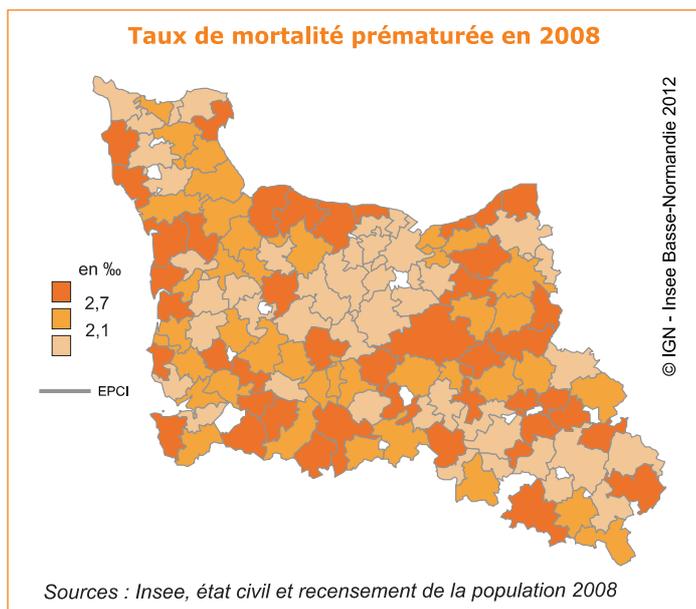
Enfin, on observe que dans la région, comme au plan national, la mortalité par suicide est trois fois plus importante chez les hommes que chez les femmes.

Évolution de l'espérance de vie à la naissance de 1946 à 2008



Sources : Insee, état civil et recensements de la population

Taux de mortalité prématurée en 2008



Définition

- **Espérance de vie à la naissance** : durée de vie moyenne ou âge moyen au décès d'une génération fictive qui aurait tout au long de son existence les conditions de mortalité par âge de l'année considérée.
- **Taux de mortalité** : rapport entre le nombre de décès d'une période (en général de l'année) et la population correspondante au milieu de la période. Il dépend des conditions de santé du pays considéré, mais surtout de la structure par âge de la population.
- **Taux de mortalité prématurée** : rapport entre le nombre de personnes décédées de moins de 65 ans sur une période (en général l'année) sur la population des moins de 65 ans.

Pertinence de l'indicateur

L'espérance de vie résume les taux de mortalité par âge de l'année considérée. L'intérêt de cet indicateur tient au fait qu'il n'est pas influencé par la structure par âge de la population, comme peut l'être le taux de mortalité : une population âgée aura de fait un fort taux de mortalité même si son espérance de vie est élevée. Mais il convient d'être vigilant car l'espérance de vie n'est pas une prévision de la durée de vie des personnes, puisque la médecine et les conditions de vie ont tendance à s'améliorer avec le temps. De plus cet indicateur est souvent calculé à l'échelle d'un État, il est donc peu connu sur des populations restreintes. L'indicateur est disponible jusqu'au niveau départemental. Il est calculé à l'aide des fichiers état-civil et du recensement, et peut donc être suivi en évolution par pas de cinq ans.

Bibliographie

- "Espérance de vie : l'écart hommes-femmes se réduit moins vite en Basse-Normandie", *E pour cent* n° 3, Insee Basse-Normandie, décembre 2007.
- "La mortalité en Basse-Normandie", ORS, 2007
- "Indicateurs de développement durable pour les territoires", *Études et documents* n° 57, Commissariat Général au Plan, Datar, SOeS, novembre 2011, pages 128 à 131

Finalité 3 : Epanouissement de tous les êtres humains

Nombre de jours où l'indice Atmo de qualité de l'air est médiocre à très mauvais

La qualité de l'air influe sur la santé humaine et conditionne par conséquent l'épanouissement de tous. Cette qualité est très liée à l'orientation des activités humaines, qu'elles soient domestiques, agricoles ou industrielles, et bien sûr aux réductions d'émissions dans les transports, en particulier des oxydes d'azote et particules fines des véhicules diesel.

La loi Grenelle 2 du 12 juillet 2010 instaure la création de schémas régionaux du climat, de l'air et de l'énergie (SRCAE) dont le pilotage est assuré par l'État et la Région. Le plan national santé-environnement 2009-2013 vise, en plus de la diminution de l'exposition aux polluants responsables de pathologies, la réduction des inégalités d'accès à un environnement de qualité (conditions de vie, expositions géographique ou professionnelle).

Qualité de l'air contrastée, avec des risques à proximité de certains sites

L'indicateur étudié recense le nombre de jours de dépassement des seuils de qualité "médiocre" de l'air. Mesuré uniquement dans l'agglomération caennaise, il ne recouvre qu'une approche partielle de la qualité de l'air, mais s'avère globalement satisfaisant avec 16 jours de dépassement seulement, contre 33 en métropole en 2009. La faible présence d'industries lourdes et les vents marins dominants favorisent ces résultats, comparables à ceux d'autres villes du Nord-Ouest français comme Rennes ou Nantes⁽¹⁾. Les valeurs enregistrées en Haute-Normandie, plus industrialisée, s'approchent en revanche des moyennes métropolitaines.

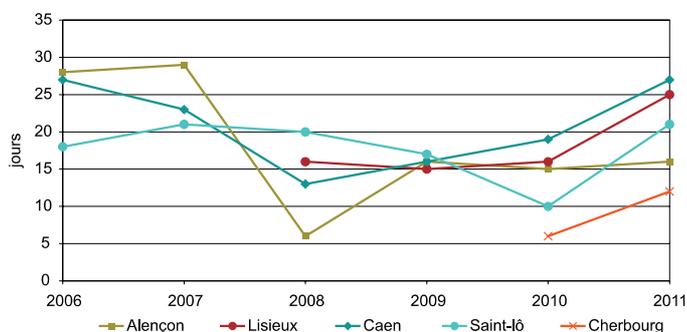
L'indice Atmo repose sur le relevé des concentrations de quatre polluants. Les 16 jours de qualité de l'air "médiocre à très mauvaise" mesurés dans l'agglomération caennaise en 2009 (33 en métropole) proviennent pour les deux tiers de fortes teneurs en particules fines, le reste étant dû à l'ozone.

On s'attachera plus particulièrement aux teneurs en oxydes d'azote (NO_x) et en particules fines (PM10), qui représentent les deux polluants sur lesquels les éventuelles mesures publiques peuvent avoir un impact direct. En effet, l'ozone (O₃) résulte de la transformation d'autres émissions, et constitue donc un polluant "dérivé" dépendant principalement de l'ensoleillement. Les efforts consentis ces dernières années, en France comme en Basse-Normandie, ont considérablement réduit (au niveau des seuils de détection), les concentrations en dioxyde de soufre (SO₂).

Les oxydes d'azote (NO_x) révèlent principalement les pollutions dues au transport routier. Les particules fines, même si un dixième provient du transport, témoignent surtout des activités productives. Compte tenu d'un profil d'activités industrielles

moins générateur d'émissions, la région affiche des pollutions liées à l'agriculture, au résidentiel et aux transports proportionnellement plus importantes.

Nombre de jours annuels où l'indice de qualité de l'air est médiocre, mauvais ou très mauvais



Sources : Air C. O. M., BDQA (pour Caen)

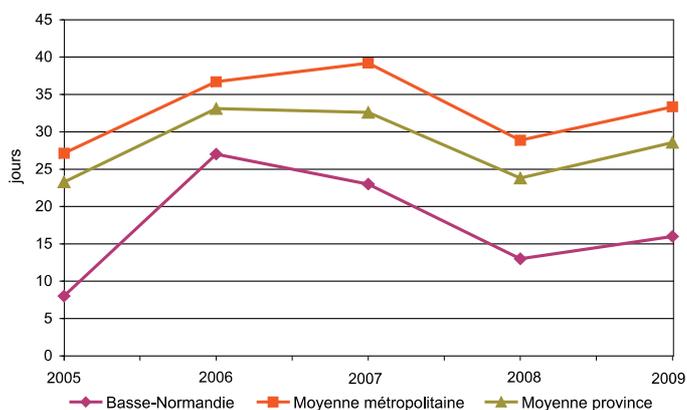
Le dispositif Atmo est complété par un indice de qualité de l'air (IQA), mesuré selon les mêmes modalités dans les principales agglomérations régionales, où les niveaux relevés restent proches, hormis pour Cherbourg, bénéficiant d'influences climatiques plus favorables.

L'analyse des pollutions de fond doit se doubler d'un regard sur les teneurs relevées par les stations de proximité. En effet, d'importants clivages spatiaux peuvent être constatés pour certains polluants, et une qualité satisfaisante pour les stations de fond n'exclut pas de fortes concentrations à proximité de sources d'émission, notamment celles des particules fines et oxydes d'azote à proximité d'axes routiers très fréquentés. Avec par exemple 49 µg/m³ de NO₂ en moyenne en France en 2009, les sites à proximité des axes routiers (prélèvement entre 3 et 5 mètres d'une voie), présentent des teneurs en NO₂ cinq fois plus élevées qu'en milieu rural, et deux fois plus que dans le reste du milieu urbain. Pour l'agglomération caennaise, la valeur limite (40 µg/m³) n'a pas été dépassée en situation de proximité routière, mais les concentrations mesurées restent cependant de 1,4 à 3 fois supérieures à la pollution de fond.

Les cartes d'émissions annuelles illustrent les liens entre concentrations de polluants et présence humaine (densité de population, activités économiques ou trafic routier).

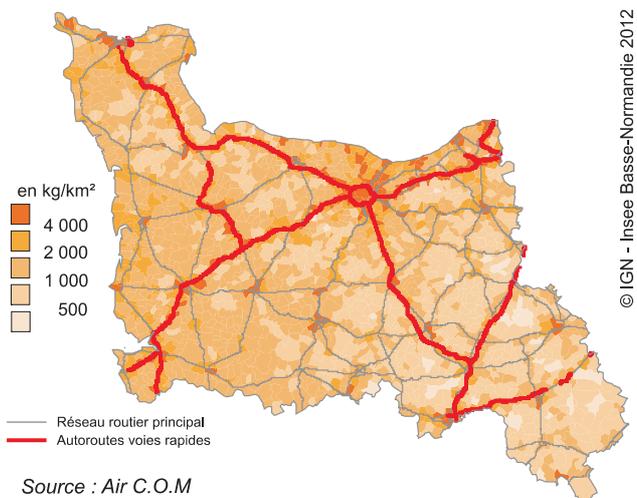
⁽¹⁾ Ces villes sont cependant soumises à Plan de protection de l'atmosphère (PPA), des arrêtés préfectoraux pouvant imposer des diminutions de pollution si les limites annuelles (plus restrictives pour l'ozone) sont dépassées.

Nombre de jours annuels où l'indice Atmo est médiocre, mauvais ou très mauvais

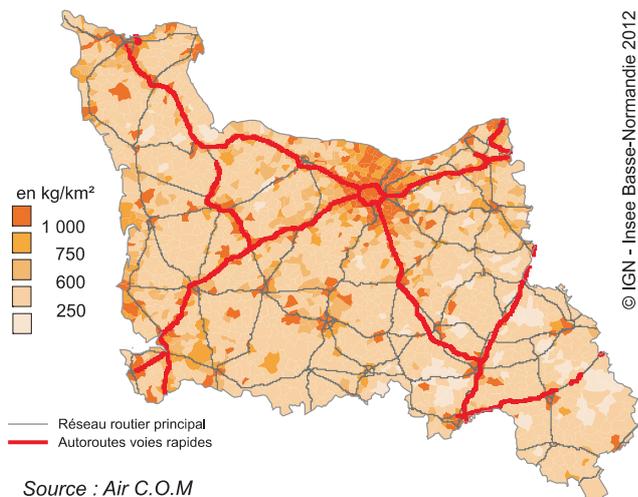


Source : Banque de données sur la qualité de l'air (BDQA)

Quantité d'oxydes d'azote émise par an tous secteurs d'activité confondus en 2008



Quantité de particules en suspension (PM10) totales émises par an tous secteurs d'activité confondus en 2008



Définitions

- **Indice Atmo** : Indice journalier synthétique permettant de traduire la qualité de l'air d'une agglomération (plus de 100 000 habitants). Il intègre quatre polluants caractéristiques des pollutions urbaines : particules fines de diamètre médian inférieur à 10 µm (PM10), oxydes d'azote (NO_x), dioxyde de soufre (SO₂), et ozone (O₃). Les concentrations relevées qualifient, pour chacun d'eux, le niveau de pollution sur une échelle de 1 (très bonne qualité de l'air) à 10 (très mauvaise qualité). L'indice prend la valeur de la plus mauvaise note attribuée pour l'un des quatre composants. Une qualité de l'air "médiocre à très mauvaise" correspond à une valeur de l'indice Atmo de 7 ou plus.
- **Station de fond** (par opposition aux **stations de proximité**) : instruments automatiques disposés à distance suffisante des sources d'émissions importantes (site industriel ou de trafic routier), afin de témoigner de pollutions de fond⁽¹⁾.

Pertinence de l'indicateur

L'indice Atmo mesure la fréquence des dépassements de certains seuils nocifs pour la santé, et contribue à donner une image de l'exposition des urbains aux pics de pollution⁽²⁾. La loi Grenelle du 03 août 2009 fixe un objectif de réduction de 30 % des particules très fines (PM_{2,5}) dans l'air d'ici 2015, réduction qui aura également un effet sur les émissions de particules fines (PM10).

La méthodologie de l'indice Atmo est harmonisée au plan national. Cependant, le renforcement du dispositif d'alerte sur la qualité de l'air fait qu'à partir de 2012, les seuils des classes de qualité de l'air sont abaissés, ce qui empêchera de comparer les données avec celles des années précédentes.

Disponible pour les agglomérations de plus de 100 000 habitants uniquement (Caen, en Basse-Normandie), l'indice Atmo est complété par un indicateur de qualité de l'air (IQA) mesuré par l'association Air C.O.M., selon la même méthode, dans les principales agglomérations (Alençon, Lisieux, Saint-Lô, Cherbourg).

L'indice Atmo est un instrument de communication pour le public. Il ne permet pas de connaître l'évolution des concentrations d'un polluant au cours du temps, ni de mesurer la qualité moyenne de l'air sur l'année. Il met en valeur le polluant le plus pénalisant, mais les autres polluants peuvent aussi présenter des concentrations élevées.

Une analyse plus complète de la qualité de l'air s'appuiera donc sur les autres données disponibles, en particulier les relevés détaillés et localisés des émissions (cadastre des émissions réalisé par Air C.O.M.). Les concentrations annuelles moyennes des différents polluants complètent également, au-delà des seuls dépassements des seuils d'alerte, les possibilités d'analyse de la qualité de l'air d'un territoire.

Bibliographie

- "Indicateurs de développement durable pour les territoires", *Etudes et documents* n° 57, Commissariat Général au Plan, Datar, SOeS, novembre 2011, pages 125 à 127
- "Bilan de la qualité de l'air en France en 2009", Direction générale de l'énergie et du climat, Ministère de l'écologie, de l'énergie du développement durable et de la mer
- "La qualité de l'air dans les agglomérations françaises : Bilan 2010 de l'indice Atmo", Ademe, mars 2011
- www.air-com.asso.fr/

⁽¹⁾ Caen-chemin-vert, Ifs, Cherbourg. Des stations complémentaires permettent de recueillir des données pour les indices de qualité de l'air (Saint-Lô, Lisieux, Alençon, La Coulonche).

⁽²⁾ Certains des polluants suivis sont considérés comme des éléments à enjeu (l'Organisation Mondiale de la Santé a par exemple intégré récemment les particules fines issues des moteurs diesel dans sa classification des agents cancérogènes).

Taux d'accès à la formation continue

L'égal accès pour tous à l'éducation et à la formation contribue à l'inclusion économique et sociale des individus et à leur épanouissement professionnel. En complément de la formation initiale, la formation professionnelle tout au long de la vie permet d'augmenter les compétences et de maintenir l'employabilité de ceux qui cherchent ou ont un emploi. A ceux qui sont sortis du système scolaire sans diplôme reconnu, elle offre une chance de qualification et d'insertion sociale.

Le capital humain est un facteur d'adaptation auquel l'économie fera de plus en plus appel pour faire face aux défis économiques, environnementaux et sociaux. Parmi les orientations de la stratégie nationale de développement durable 2010-2013, figure celle de favoriser l'inclusion sociale et l'emploi par l'éducation et la formation.

Un effort important en Basse-Normandie pour l'accès des actifs occupés et des demandeurs d'emploi à la formation continue

Les dépenses de formation professionnelle continue s'élèvent en 2010 à 243 € par actif en Basse-Normandie, se situant légèrement au dessus de la moyenne nationale de 231 € par actif. Le taux d'accès à la formation continue des demandeurs d'emploi est plus élevé en Basse-Normandie qu'au plan national. Les actifs occupés bénéficient moins souvent de la formation continue. La part des jeunes actifs bas-normands sortant de formation initiale sans qualification et sans diplôme s'est réduite, même si elle reste supérieure à la moyenne nationale.

Le montant alloué à la formation professionnelle continue en Basse-Normandie approche la moyenne nationale : il s'élève en 2010 à 243 € par actif et par an contre une moyenne de 231 € par actif dans les autres régions de France métropolitaine.

Au plan national et selon l'enquête Emploi, l'accès à la formation continue des salariés est resté stable entre 2004 et 2011, s'établissant à 27 %. Il est étroitement dépendant de la catégorie socio-professionnelle et des caractéristiques de l'entreprise qui l'emploie. Les cadres sont les salariés les plus souvent formés (35 %) tandis que seuls 18 % des ouvriers le sont. De plus, l'accès des salariés à la formation continue est deux fois plus facile dans les entreprises de plus de 500 salariés que dans celles de moins de 20 salariés. La structure des qualifications des emplois en Basse-Normandie (moins de cadres et davantage d'ouvriers) influe sur le taux d'accès des salariés à la formation continue plus faible qu'au plan national.

La formation professionnelle continue des actifs occupés et des demandeurs d'emploi est estimée en 2010 à 156 millions d'euros en Basse-Normandie (hors plan de formation des entreprises), soit 0,45 % du PIB régional contre 0,35 % en moyenne en France. L'ensemble des acteurs bas-normands (Etat, Région, partenaires sociaux et Pôle Emploi) participent à son financement. Les deux tiers de ces montants sont destinés aux demandeurs d'emploi et le tiers restant aux actifs occupés.

Les dispositifs de formation continue à l'attention des demandeurs d'emploi se répartissent entre formations pré-qualifiantes ou qualifiantes et formations d'insertion sociale et professionnelle. En Basse-Normandie, 16 % des demandeurs d'emploi étaient stagiaires de la formation professionnelle fin 2007 contre 9,7 % au plan national. L'accès des demandeurs d'emploi à la formation continue a augmenté en 2010. Le Conseil Régional assure près de 50 % des dépenses de formation des demandeurs d'emploi en 2010 et finance plus de 65 % des stages qui leur sont destinés (contre 57 % en moyenne dans les autres régions). Le territoire bas-normand se distingue du reste de la France par les moyens consacrés aux formations d'insertion sociale.

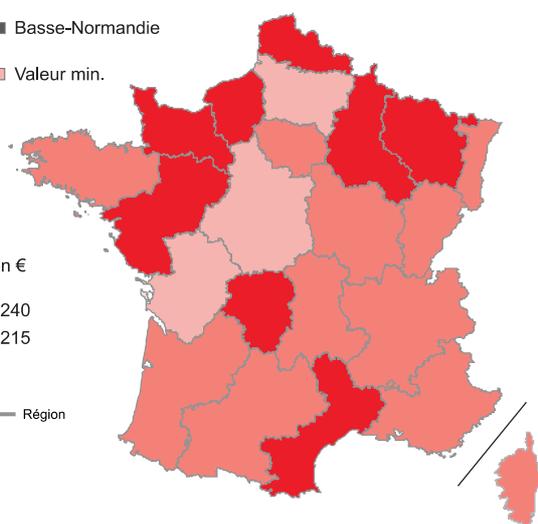
Pour les actifs sortis du système scolaire et ne possédant aucun diplôme, la formation professionnelle continue joue le rôle d'une seconde chance assortie d'une potentielle ascension sociale. En 2008, 13,8 % des actifs bas-normands ne possèdent aucun diplôme, soit un point de plus que les régions de province. Dans les aires urbaines, la proportion de sans diplôme est plus faible mais peut dépasser 27 % dans les territoires éloignés des centres urbains. La dynamique en matière de formation initiale, mesurée par la part des sorties sans diplôme chez les jeunes actifs (moins de 35 ans) est, quant à elle, positive. Elle descend à 11,2 % et l'écart se réduit à 0,2 point avec la province ainsi qu'avec la France métropolitaine, notamment du fait d'un important rattrapage dans la formation initiale des hommes.

Dépenses annuelles moyennes de formation continue par actif en 2010

285 Valeur max.
243 Basse-Normandie
198 Valeur min.

en €
240
215

Région



Source : Tableau de bord du CNFPTLV

Part des sans diplôme dans la population active en 2008

en %

	Basse-Normandie	Province	France métropolitaine
Ensemble des actifs	13,8	12,8	13,1
Hommes	15,1	14,0	14,3
Femmes	12,4	11,5	11,7
Actifs de moins de 35 ans	11,2	11,0	11,0
Hommes	13,1	13,2	13,2
Femmes	8,9	8,4	8,5
Actifs de 50 ans ou plus	14,4	13,3	14,0
Hommes	15,0	13,6	14,4
Femmes	13,8	13,0	13,7

Source : Insee, recensement de la population 2008

Dépenses de formation professionnelle continue en Basse-Normandie selon le statut en 2010

Statut des bénéficiaires	en millions d'euros	en %
Formation des demandeurs d'emploi	98,7	63,3
Formation des actifs occupés	50,4	32,3
Formations indifférentes au statut	6,8	4,4
Ensemble	155,8	100,0

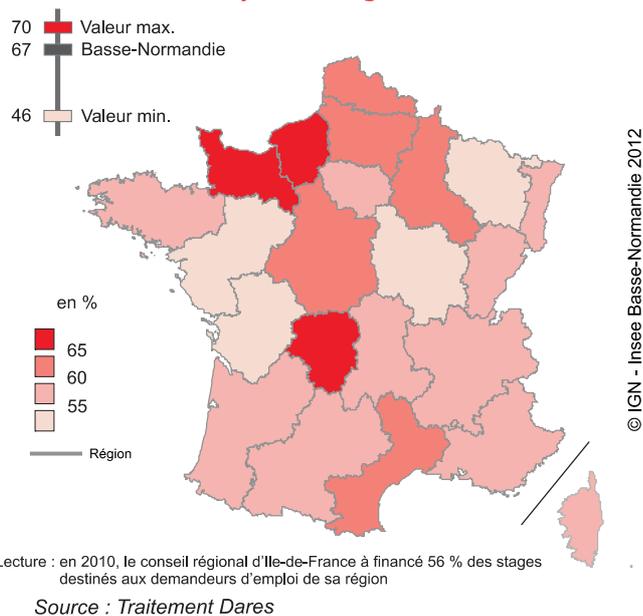
Source : Tableau de bord du conseil national de la formation tout au long de la vie (CNFPTLV)

Dépenses de formation professionnelle continue en Basse-Normandie par acteur en 2010

Acteurs	en millions d'euros	en %
Etat	19,8	12,7
Région	54,7	35,1
Partenaires sociaux	71,3	45,8
Pôle emploi	10,0	6,4
Total	155,8	100,0

Source : Tableau de bord du conseil national de la formation tout au long de la vie (CNFPTLV)

Part des formations de demandeurs d'emploi financées par les Régions en 2010



Définitions

- **Formation professionnelle continue** : La formation professionnelle continue désigne les formations délivrées à des adultes et des jeunes ayant terminé leurs études initiales et engagés dans la vie active. Selon l'article L900-1 du Code du Travail, la formation professionnelle tout au long de la vie constitue une obligation nationale. Elle se matérialise par divers dispositifs tels que les formations en alternance, le congé individuel de formation, le contrat de professionnalisation et le droit individuel à la formation. Le code du travail précise également que toute personne qui s'engage dans la vie active a droit à la qualification professionnelle. Dans ce cadre, toute personne doit pouvoir suivre, à son initiative, une formation lui permettant, quel que soit son statut, de progresser au cours de sa vie professionnelle d'au moins un niveau en acquérant une qualification correspondant aux besoins de l'économie à court ou moyen terme.
- **Dépenses de formation continue** : La formation continue repose sur un dispositif de financements émanant de l'État, des collectivités territoriales, des entreprises et des ménages.
- **Part de sans diplôme dans la population de 15 ans et plus** : sont considérées comme "sans diplôme" les personnes n'ayant jamais effectué de scolarité, ou scolarisées jusqu'en école primaire ou jusqu'au collège mais ne possédant aucun diplôme (ni CEP, ni BEPC, ni CAP).

Pertinence de l'indicateur

La formation professionnelle continue mobilise de nombreux acteurs publics ainsi que les entreprises, les organismes de formation et autres organisations professionnelles. Pour les entreprises, la loi n° 71-575 du 16 juillet 1971 a instauré une participation obligatoire au développement de la formation professionnelle continue. Les partenaires sociaux ont impulsé une modernisation des outils qui doit permettre de faciliter l'accès à la formation professionnelle : congé individuel de formation et plus récemment, contrats et périodes de professionnalisation ainsi que droit individuel à la formation.

Les informations sur les taux d'accès des salariés à la formation continue par catégorie socio-professionnelle, selon la taille de l'entreprise ou selon le secteur d'activité, sont produites au niveau national grâce à l'enquête Emploi et ne sont pas régionalisables.

Le Conseil National de la Formation Professionnelle Tout au Long de la Vie (CNFPTLV) élabore annuellement un tableau de bord des Contrats de Plan Régionaux de Développement de la Formation Professionnelle (CPRDFP) qui recense les dépenses de formation professionnelle par région, par acteur et statut des bénéficiaires. Cet outil est à ce jour l'un des plus complets pour décrire la formation professionnelle tant initiale que continue. Toutefois, la simple comparaison des montants alloués par l'Etat et les Régions à la formation continue et le nombre de stagiaires formés ne donnent pas d'indications sur la qualité des stages proposés ni sur leur impact sur le devenir des personnes formées. Le rapport de l'IGAS publié en 2012 sur la formation professionnelle continue souligne le manque de dispositifs d'évaluation de ces formations.

La base BREST (base de données exhaustive sur la formation des demandeurs d'emploi), gérée par la Dares, permet de réaliser un suivi annuel de la contribution de chaque financeur au niveau régional.

Bibliographie

- "La formation tout au long de la vie" et "L'école et ses sortants", Fiches thématiques, Formations et emploi, *Insee Référence*, Edition 2011
- "Se former en cours de vie active : l'environnement professionnel est décisif", *Insee première* n° 1234, mai 2009
- "La Formation Professionnelle des Demandeurs d'Emploi en 2010", *Dares Analyses* n° 24, Mars 2012
- "Evaluation du pilotage de la formation professionnelle par les conseils régionaux", Rapport IGAS, mai 2012

Accès au travail : taux d'emploi des 15-64 ans

La Stratégie Nationale de Développement Durable prévoit la lutte contre les exclusions en permettant à chaque citoyen d'accéder aux droits fondamentaux, notamment dans le domaine de l'accès à l'emploi. L'augmentation des taux d'emploi traduisant la capacité d'une économie à mobiliser ses ressources en main d'oeuvre et ses compétences va dans le sens d'une meilleure inclusion des individus et leur procure des possibilités d'épanouissement plus importantes. C'est également un facteur de cohésion sociale.

Un des objectifs de la stratégie européenne pour la croissance et l'emploi, définie lors du sommet de Lisbonne en 2000 et reprise par la France, est d'atteindre en 2010 un taux d'emploi global supérieur à 70 % dans des États membres. L'objectif se décline différemment selon les tranches d'âge. Il atteint 50 % pour les 55-64 ans.

Les taux d'emploi traduisent les spécificités des territoires

La Basse-Normandie présente un taux d'emploi voisin de la moyenne nationale. Les jeunes de moins de 25 ans sont plus souvent en situation d'emploi qu'au plan national, tandis que le taux d'accès à l'emploi des seniors est plus faible en Basse-Normandie. Dans les zones d'emploi de Caen et Cherbourg, les taux d'emploi plus faibles que la moyenne s'expliquent par la forte présence de jeunes scolarisés. Dans les zones d'emploi d'Argentan, L'Aigle et Lisieux, la faiblesse des taux d'accès à l'emploi est davantage reliée au contexte économique local.

Le taux d'emploi s'élève, en Basse-Normandie, à 63,7 %, fin 2008, soit un niveau très voisin de celui observé en France métropolitaine (63,8 %) mais supérieur au taux de 63 % mesuré pour les régions de Province. Par rapport aux autres régions, la Basse-Normandie occupe une position moyenne, au 12^e rang, devant le Poitou-Charentes. L'Ile-de-France se distingue nettement des autres régions, avec un taux d'emploi de 66,9 %, suivie par les Pays de la Loire (66,3 %), tandis que le Nord-Pas-de-Calais se situe en fin de classement, avec un taux d'emploi de 57,2 %.

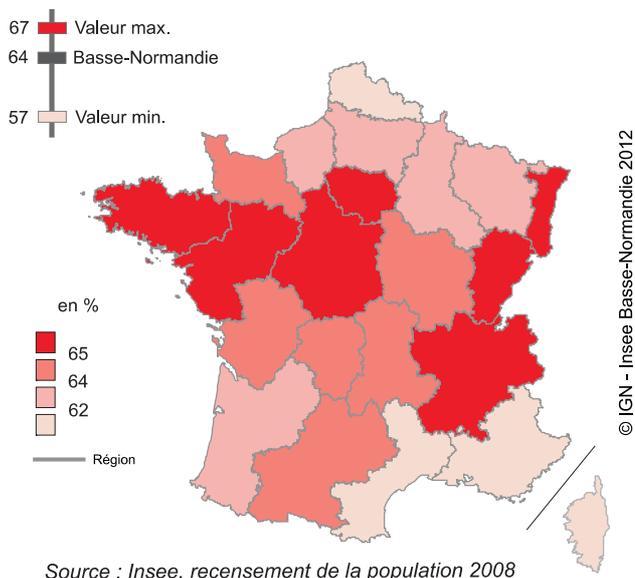
Les changements de concepts intervenus dans le recensement de la population ne permettent pas de comparer l'évolution des taux d'emploi entre 1999 et 2008. Il est possible cependant de commenter le positionnement relatif d'un territoire par rapport à la moyenne France à ces deux dates. En 1999, le taux d'emploi régional atteignait 60,1 %, niveau très voisin de celui de la France métropolitaine

(60,2 %). Aucune région française n'atteint les objectifs de Lisbonne de parvenir à un taux de 70 % à l'horizon 2010 pour les 15-64 ans.

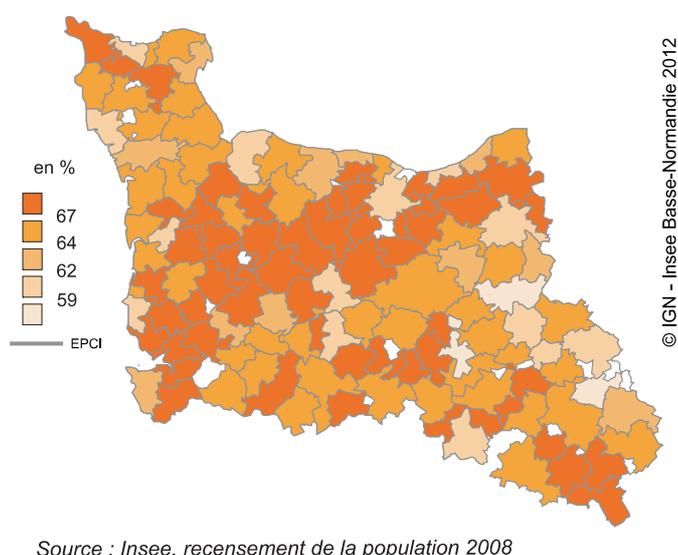
Les taux d'accès à l'emploi varient selon le sexe : 8,1 points séparent le taux d'accès à l'emploi des femmes (59,7 %) de celui des hommes (67,8 %) en Basse-Normandie. L'écart est plus important au plan national (8,6 points) et dans l'ensemble des régions de province (9,1 points).

Les comportements d'activité sont très différents selon la classe d'âge. En raison de l'allongement de la durée des études, les taux d'emploi sont faibles chez les jeunes de moins de 25 ans. En Basse-Normandie, l'entrée dans la vie active se fait plus tôt qu'au plan national, les jeunes suivant plus fréquemment des cursus courts : sur 100 jeunes de 15 à 24 ans, 35,1 % travaillent, contre 33,5 % au plan national. En Basse-Normandie, les taux d'emploi les plus élevés concernent les personnes de 25 à 54 ans, dont 82,2 % travaillent, contre 80,9 % au plan national. Chez les 55 à 64 ans, 34,6 % sont en emploi en Basse-Normandie, soit 3,5 points de moins qu'au plan national (38,1 %). La région est en effet attractive pour les personnes de cette tranche d'âge qui s'y installent au terme de leur vie professionnelle. La Basse-Normandie, comme l'ensemble des régions françaises, se situe très en deçà des objectifs de Lisbonne d'un taux d'emploi supérieur à 50 % à l'horizon 2010 pour les personnes de 55 à 64 ans.

Les taux d'emploi des 15 à 64 ans par région en 2008



Taux d'emploi des 15-64 ans par EPCI en 2008



Finalité 3 : Epanouissement de tous les êtres humains

Au niveau infrarégional, les taux d'emploi des 15-64 ans présentent une grande variabilité. A l'échelle des zones d'emploi, ils varient de 60 % (zone d'emploi d'Argentan) à 68 % (zone d'emploi d'Avranches) et de 54 % à 72 % à l'échelle des EPCI. Fortement liés à la structure par âge, au contexte économique local et à l'organisation de l'appareil de formation, les taux d'accès à l'emploi ne peuvent s'interpréter directement en termes de dynamique de développement. Les taux d'emploi sont plus faibles dans les grandes agglomérations bas-normandes abritant une importante population de jeunes encore scolarisés. Ils sont

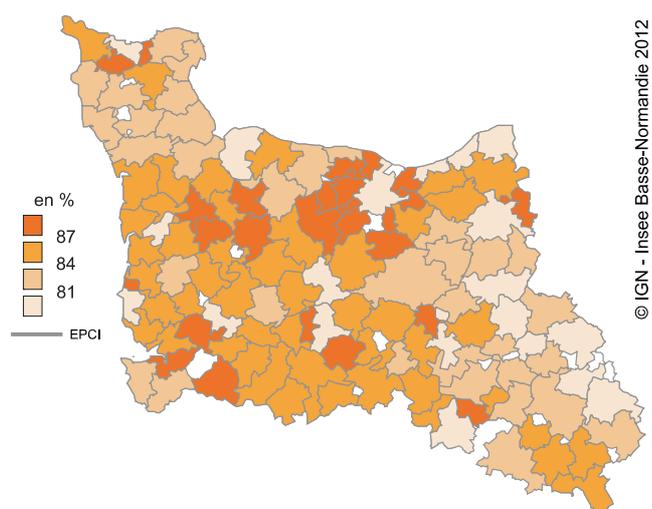
également faibles dans les communautés de communes situées en bordure de littoral, du fait d'une forte proportion de personnes de 55 à 64 ans, parmi lesquelles des "jeunes retraités" séduits par l'attractivité résidentielle du littoral bas-normand. Ces deux phénomènes se conjuguent pour tirer vers le bas les taux d'emploi. Dans les EPCI situés dans les zones d'emploi d'Argentan, L'Aigle et Lisieux, le faible niveau des taux d'emploi est surtout lié aux difficultés économiques locales. Ce constat est corroboré par l'examen des taux d'emploi des 25-54 ans qui sont également plus faibles dans ces territoires.

Taux d'emploi par sexe et tranche d'âge

Taux d'emploi	2008		
	Basse-Normandie	Province	France métropolitaine
Hommes de 15 à 64 ans	67,8	67,6	68,1
15 à 24 ans	39,6	37,7	36,9
25 à 54 ans	87,0	86,3	86,2
55 à 64 ans	36,0	38,1	40,4
Femmes de 15 à 64 ans	59,7	58,5	59,5
15 à 24 ans	30,3	29,4	29,9
25 à 54 ans	77,5	75,1	75,7
55 à 64 ans	33,2	33,8	35,8
Population de 15 à 64 ans	63,7	63,0	63,8
15 à 24 ans	35,1	33,6	33,5
25 à 54 ans	82,2	80,6	80,9
55 à 64 ans	34,6	35,9	38,1

Source : Insee, recensement de la population 2008, exploitation principale

Taux d'emploi des 25-54 ans par EPCI en 2008



Source : Insee, recensement de la population 2008

Définitions

- Le **taux d'emploi** global est calculé en rapportant le nombre de personnes de 15 à 64 ans ayant un emploi au nombre total d'individus âgés de 15 à 64 ans. Des taux d'emploi peuvent être calculés par sexe et par tranche d'âge suivant le même principe que ci-dessus.

Pertinence de l'indicateur

Fortement liés à la structure par âge, au contexte économique local et à l'organisation de l'appareil de formation, les taux d'accès à l'emploi ne peuvent s'interpréter directement en termes de dynamique de développement. Décliner ces taux par tranche d'âge et par sexe permet de mieux rendre compte de sa variabilité entre les territoires.

Les taux d'emplois peuvent faire l'objet d'un suivi annuel, mais n'évoluent que lentement. Il est déconseillé de les comparer avec les taux d'emplois calculés dans les recensements précédents du fait d'une modification de la définition des actifs ayant un emploi. En effet, dans le recensement rénové, les étudiants et retraités en emploi sont considérés comme actifs.

L'analyse des taux d'emploi peut être complétée par celle des taux de chômage et par le rythme de progression de l'emploi dans le territoire concerné.

Bibliographie

- www.insee.fr → Bases de données → Données locales → Cartes interactives
- "Indicateurs de développement durable pour les territoires", *Études et documents* n° 57, Commissariat Général au Plan, Datar, SOeS, novembre 2011, pages 32 à 35
- "Emploi et salaires", *Insee Références*, édition 2012
- "Les taux d'emploi vont de 56,9 % en Languedoc Roussillon à 66,8 % dans les Pays de la Loire", *Insee Première* n° 1117, Janvier 2007

Engagement associatif

Présent dans tous les domaines d'activité et dans tous les territoires, le secteur associatif est réputé générateur de lien social. Les activités et autres manifestations organisées par les associations participent à l'amélioration des conditions de vie des populations.

Une présence associative conforme à la moyenne nationale

La Basse-Normandie compte un peu plus de 33 000 associations. Même si le tissu associatif régional n'est pas très dense, les Bas-Normands sont cependant nombreux à s'engager sous différentes formes dans les associations.

Avec plus de 200 000 bénévoles, les Bas-Normands sont plus nombreux à être membres d'une association que la moyenne des Français.

Ces dernières années ont été marquées par un tassement des créations d'associations (environ 1 200 chaque année). Les cantons de l'Orne se distinguent par une plus forte couverture associative au regard de la population.

Parmi les 33 000 associations inscrites au Journal officiel en Basse-Normandie au 31 décembre 2011, on estime à 25 000, le nombre d'entre elles réellement actives. Rapporté à la population, la région compte 17 associations actives pour 1 000 habitants, contre 19 en métropole.

Parmi l'ensemble des associations bas-normandes, seule la moitié sont employeuses ou subventionnées. Avec 47 000 salariés, le secteur associatif constitue un champ d'activité économique à part entière. 12 % des salariés du privé y exercent leur activité, contre 10 % au plan national.

Une enquête de l'IFOP pour France Bénévolat estime entre 200 000 et 250 000 le nombre des bénévoles bas-normands en 2010. Elle précise qu'environ 130 000 d'entre eux interviennent

au moins une fois par semaine dans les associations. Environ 10 % des habitants de la région consacrent régulièrement une partie de leur temps à une association.

Dans la région, 46,1 % des habitants sont membres d'une association, soit un taux supérieur de 4 points à la moyenne nationale. Même si la région n'atteint pas les niveaux des régions Auvergne et Rhône-Alpes, une certaine vitalité associative se dessine.

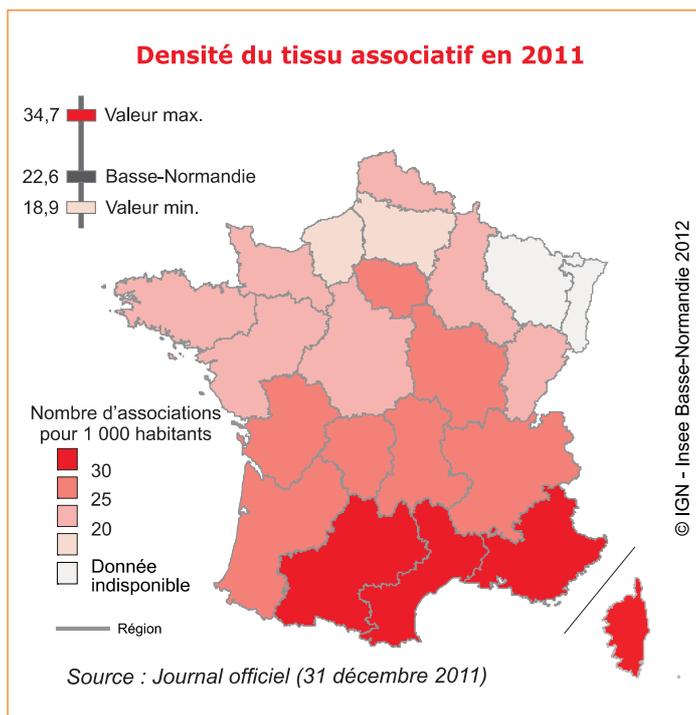
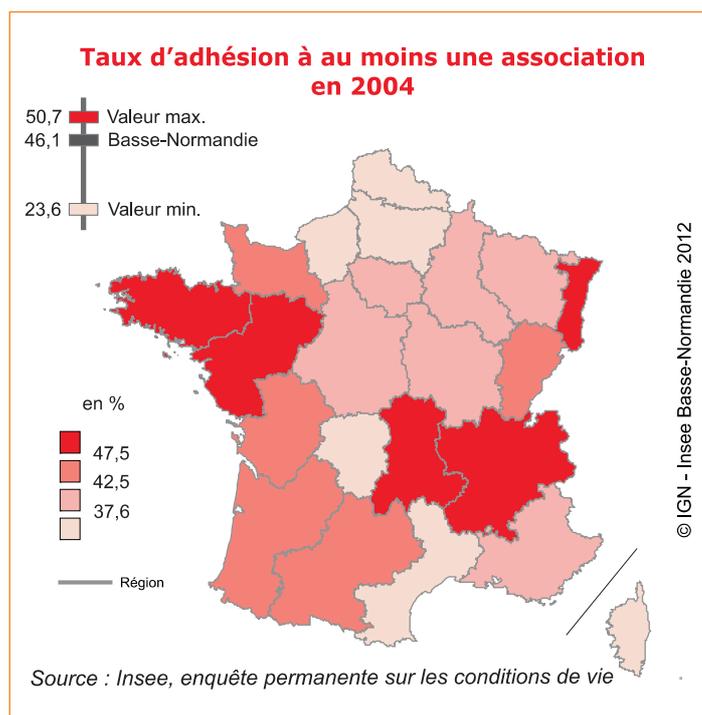
La région compte 22,6 associations pour 1 000 habitants ce qui la classe en dessous de la moyenne métropolitaine (24 associations pour 1 000 habitants).

On constate un tassement des créations d'associations depuis 2008 dû notamment aux effets combinés de la crise et de la réforme de la taxe professionnelle participant à la baisse générale des ressources des collectivités territoriales.

Parmi les 65 000 associations créées au plan national au cours de l'exercice 2010-2011, 1 200 l'ont été en Basse-Normandie. Depuis 10 ans, ce sont près de 1 300 associations qui ont été créées en moyenne chaque année.

Au sein des associations nouvellement créées, les domaines de la culture, du social et de l'éducation sont moins fortement représentés en Basse-Normandie qu'en France.

A l'échelle cantonale, l'Orne et la moitié sud de la Manche se distinguent par un nombre d'associations employeuses et/ou bénéficiant de subventions supérieur à la moyenne régionale (8 %).



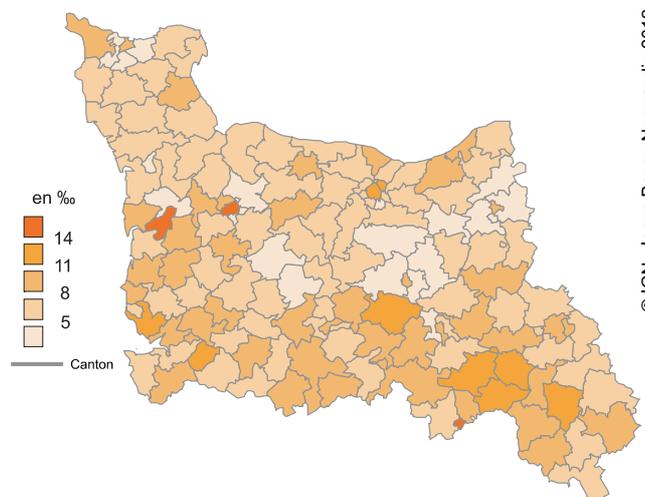
Répartition des inscriptions des associations créées au cours des années 2008, 2009 et 2010

en %

Thème	Basse-Normandie	France métropole
Culture	19,5	22,6
Sports, activités de plein air	17,7	15,3
Loisirs	14,6	13,9
Social	6,8	7,8
Santé	4,1	4,2
Education, formation	4,1	5,9
Economie	6,1	4,7
Aide à l'emploi, développement local, solidarité économique	2,4	2,6
Environnement, cadre de vie	4,9	3,8
Autres	19,8	19,2
Total	100,0	100,0

Source : Journal Officiel. Traitement Recherches et Solidarités

Nombre d'associations employeuses et/ou ayant bénéficié de subventions pour 1 000 habitants



Source : Insee, Sirene 2011

© IGN - Insee Basse-Normandie 2012

Définitions

- **Nombre d'associations pour 1 000 habitants** : rapport entre le nombre d'associations recensées au Journal Officiel au 31 décembre 2011 et la population estimée à la même date. Ce calcul n'a pas été fait pour les régions Alsace et Lorraine. Dans ces 2 régions, les associations ne sont, en effet, pas tenues de se faire enregistrer au J.O.

Pour avoir les statistiques sur l'engagement associatif, l'empilement des données de 2001 à 2004 issues de l'enquête permanente sur les conditions de vie (EPCV) a permis d'obtenir un échantillon suffisamment grand pour fournir des données fiables au plan régional.

Pertinence de l'indicateur

L'activité associative a été appréhendée via un certain nombre d'indicateurs qui couvrent chacun un aspect particulier. L'engagement dans la vie associative, la densité du tissu associatif, le rythme des créations sont ainsi quelques-unes des dimensions qui ont été retenues ici.

Les données relatives aux associations référencées au Journal Officiel sont mises à jour en continu.

Les données Sirene recouvrent les associations bas-normandes ayant fait une demande d'attribution :

- soit comme association subventionnée,
- soit comme association employeur,
- soit comme association assujettie à la TVA ou à l'impôt sur les sociétés (site associations.gouv.fr).

Ceci couvre, en grande partie, les associations en activité sur le territoire.

De plus, ces données permettent de connaître la commune de rattachement de l'association. Celles-ci sont disponibles à un niveau fin et mobilisables chaque année. La différence entre la densité en associations et l'engagement associatif des habitants invite à se poser la question de la pérennité de l'activité de certaines associations, et en particulier dans le Sud de la France (Languedoc Roussillon, Limousin, PACA et Corse). Aussi faudrait-il, lors de futures mises à jour de l'étude, mobiliser les données SIRENE de l'ensemble des régions françaises afin de comparer les différences de densité de ces associations.

Les mesures de l'engagement associatif sont, quant à elles, plus irrégulières. Elles dépendent, entre autres, des choix des pouvoirs publics de mener ou non des enquêtes sur le sujet.

Les données pourraient être enrichies par des indicateurs sur l'emploi associatif.

Bibliographie

- "Les associations en Basse-Normandie", *Repères et Chiffres Clés*, Recherches et Solidarités, Octobre 2011
- "Panorama statistique bas-normand 2011", Direction Régionale de la Jeunesse, des Sports et de la Cohésion Sociale.
- Enquête France Bénévolat 2010
- "Amélioration de la connaissance statistique du champ jeunesse et sports", *fiche méthodologique*, Direction Régionale de la Jeunesse, des Sports et de la Cohésion Sociale, mars 2012